

COMMENT SE DÉROULE L'INSCRIPTION AUX COURS FINANCÉS VIA LE CPF ?

- Prérequis : Les formations que nous proposons via MonCompteFormation sont accessibles aux personnes ayant un niveau d'entrée **A2** car le niveau minimal ciblé est un niveau **A2**.
- Avant de faire votre demande de formation moncompteformation.gouv.fr, veuillez contacter le secrétariat des cours pour effectuer un test de niveau qui déterminera le cours correspondant à votre niveau.
- Une fois que vous aurez formalisé votre demande sur moncompteformation.gouv.fr, le secrétariat des cours vous y fera une proposition de commande et vous enverra par mail les documents relatifs à cette offre (contrat de formation, programme de formation, règlement intérieur, charte de qualité, CGV).
- **Important : Un délai incompressible de 11 jours ouvrés nous est imposé entre la date à laquelle vous validerez cette offre sur moncompteformation.gouv.fr et la date de début de votre formation.** Pour cette raison et parce que l'inscription nécessite de nombreux échanges entre vous et le secrétariat, nous vous conseillons de nous contacter trois semaines avant le début des cours. En cas de prise de contact trop tardive nous ne garantissons pas la possibilité d'inscription. Exemple : La date de la première séance de cours est le 29 septembre 2025, votre prise de contact doit nous parvenir au plus tard le 5 septembre 2025.
- Une fois votre dossier CPF finalisé, vous entrez en formation et signez à chaque séance une feuille d'émargement.
- À la fin de votre formation, nous allons vous contacter en vue de la mise en place de votre passage de certification (CLOE) obligatoire pour valider votre formation CPF.
- Si le solde figurant sur votre compte CPF est insuffisant, vous pouvez le compléter directement sur moncompteformation.gouv.fr.